

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 283 (Rect)

présenté par

Mme Barèges, Mme Ricourt Vaginay, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Chaix,
M. Ciotti, M. Chavent, M. Fayssat, Mme D'Intorni, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet,
M. Michoux, M. Trébuchet et M. Verny

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« peut »

les mots :

« doit automatiquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR vise à automatiser la procédure permettant au bailleur social de résilier le bail social de plein droit, lorsque le locataire a été condamné par les tribunaux pour des agissements ou des activités en lien avec les activités de trafics de stupéfiants.